

FORMULAIRE D'INFORMATION et CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DES CIRCUITS

FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. La société CLUB MED et, le cas échéant, le détaillant, seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, la société CLUB MED et, le cas échéant le détaillant, disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le **code du tourisme** :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLUB MED a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie Financière APST, 15, avenue Carnot F-75017 Paris, info@apst.travel, 01 44 09 25 35) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLUB MED.

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECO11727619R/jo/texte.>]

NB : En cas de vente par un détaillant (agence agréée ou agence franchisée), ses coordonnées ainsi que celles de l'organisme auprès duquel il a souscrit une protection contre l'insolvabilité (garantie financière) vous sont communiquées sur le contrat de vente.

Informations contractuelles complémentaires fournies par Club Med

- « **Le voyageur est tenu de communiquer dans les meilleurs délais au Club Med par le biais du formulaire disponible en village toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour** » conformément au II de l'article L 211-16 du Code du Tourisme ».

- En cas de difficulté, le voyageur peut contacter le représentant local du Club Med par le biais des coordonnées indiquées dans la rubrique Voyage de son Contrat de vente.

- Conformément à l'article L 211-11 du Code du Tourisme, la cession est possible, tant que le contrat n'a pas produit effet, à une personne remplissant les mêmes conditions que le voyageur et jusqu'à 7 jours du départ. La cession doit être notifiée par le cédant par tout moyen permettant d'en accuser réception.

- Toute réclamation doit être adressée au Club Med via la rubrique Contact du site <https://www.clubmed.fr>

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Voyageur peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage » sur le site www.mtv.travel ou <https://webgate.ec.europa.eu/odr> si la réservation est effectuée en ligne.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE - CIRCUITS DÉCOUVERTE BY CLUB MED®

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de forfaits touristiques sont régies par les articles L.211 et suivants et R.211-I et suivants du Code du tourisme.

PRÉAMBULE

L'inscription à un Circuit/Éscapade proposé par Club Med® implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente disponibles en agence et sur le site internet www.clubmed.fr (dernière date d'édition au moment de la réservation) et des présentes Conditions Particulières de vente. Les caractéristiques, les Conditions Générales de Vente, les présentes Conditions Particulières de vente, le programme, le devis, la proposition de Club Med® seront contractuels dès l'acceptation du Contrat de vente par le G.M®. En l'absence de brochure, de devis, et proposition, le Contrat de vente constitue, avant sa signature ou son exécution (paiement de l'acompte), l'information préalable visée par l'article R.211-I-7 du code du tourisme. Les Conditions Particulières prévalent en cas de contradiction avec les Conditions Générales de Vente. Sous réserve donc des dispositions figurant dans les présentes conditions de vente, il est rappelé que les Conditions Générales de Vente s'appliquent à chaque fois que l'information peut être compatible avec la nature du Forfait Circuit, tel que défini sur le site internet www.clubmed.fr.

Le Cahier des prix et les informations disponibles sur le site internet www.clubmed.fr (en ce compris les Conditions Générales et particulières de vente) ont vocation à informer les clients du Club Med® (dénommés "Gentil(s) Membre(s)", "G.M®") préalablement à la signature de leur contrat de vente ("Contrat") du contenu des prestations proposées par le Club Med® relatives au transport et au séjour (prix et modalités de paiement, conditions de résiliation et de modification du Contrat, conditions de franchissement des frontières).

Le Club Med® se réserve toutefois expressément la faculté d'apporter des modifications aux informations (telles que les informations relatives aux prix, au contenu des prestations de transport et de séjour, aux dates d'ouverture et de fermeture des Resorts du Club Med®, aux activités à la carte) figurant dans ses documents commerciaux de vente et notamment dans la "Brochure Circuits Découverte by Club Med®", le Cahier des prix ou sur le site internet.

Les différentes rubriques des présentes conditions particulières et des Conditions Générales de Vente sont indifféremment appelées "article" ou "rubrique".

1. FORFAITS CIRCUITS DÉCOUVERTE BY CLUB MED®

Le Club Med® propose à ses G.M®, différents Circuits (qui peuvent être complétés par un séjour en Resort) avec ou sans transport global.

1.1. FORFAITS (OU PRODUITS) CIRCUITS DÉCOUVERTE BY CLUB MED®

Les pages Circuits du Cahier des prix ainsi que le site internet précisent les programmes des Circuits, la taille minimale ou maximale du groupe requise (ex : s'il est indiqué "8 à 24 participants maximum", la taille minimale du groupe sera de 8 et la taille maximum de 24, les éventuels suppléments à payer en fonction du nombre de participants étant indiqués soit dans lesdits supports, soit avant la réservation en agence ou sur le site Internet). Au moment de la réservation, il sera appliqué au G.M® un supplément de prix dont le montant sera indiqué dans les conditions ci-dessus. Ce supplément sera remboursé au G.M® si le nombre final de participants le jour du départ est finalement supérieur et/ou égal au nombre de participants minimum. Le remboursement aura lieu dans un délai de 14 jours maximum à compter de la date de départ du Circuit.

Si le nombre minimal de participants requis n'est pas atteint, cela sera un motif valable d'annulation par le Club Med® sans que cette annulation puisse ouvrir droit à indemnisation à quelque titre que ce soit pour les G.M®. Le Club Med informera le G.M® inscrit par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard :

- Vingt jours (20) avant la date de départ prévue (date non comprise) de sa décision de résiliation du Forfait si le voyage dure plus de six (6) jours ;

- Sept (7) jours avant la date de départ prévue (date non comprise) de sa décision de résiliation du Forfait si le voyage dure entre deux (2) et six (6) jours ;
- quarante-huit heures avant la date de départ prévue (date non comprise) de sa décision de résiliation du Forfait si le voyage dure au maximum deux (2) jours.

Le prix des Éscapades peut selon les choix effectués par le G.M® inclure différentes options comme le transport, la catégorie de la chambre. Les prestations optionnelles proposées sont indiquées sur le site internet www.clubmed.fr. Les exemples de prix sont donnés à titre indicatif, le prix précis de votre Éscapade ou Circuit étant communiqué dans tous les cas dans notre offre préalable personnalisée et/ou votre Contrat.

Départs garantis

Sur certains Circuits, les départs sont garantis, c'est-à-dire proposés sans nombre minimal de participants (dans la limite toutefois du nombre maximal de participants indiqué).

Demandes particulières du G.M®

Le G.M peut adresser à l'organisateur une demande spéciale ou exprimer un besoin particulier concernant son séjour ou son transport (repas spécial, personne à mobilité réduite, bébé, ...), qui sera traitée au cas par cas. La demande ne sera validée qu'après confirmation et acceptation écrite de Club Med® et/ou du transporteur aérien et sous réserve par le demandeur des conditions d'accès à la demande qui lui seront alors communiquées. En tout état de cause toute demande d'assistance doit impérativement être signalée à votre agence (handicap, forte corpulence, etc.) au plus tard 72h avant le départ et en tout état de cause avant l'achat et l'émission des billets de transport.

1.2 FORFAIT SÉJOUR EN RESORT (DANS LE CADRE DU FORFAIT ESCAPADES OU D'UNE PROLONGATION EN RESORT) (Se reporter au chapitre I des Conditions Générales de Vente en vigueur).

Le Forfait-séjour dans un Resort (Villages de vacances) Club Med® comprend les prestations de base telles que détaillées à la page « Les Resorts à la loupe » figurant dans la Brochure Trident et/ou sur le site internet www.clubmed.fr.

Les prestations avec supplément s'entendent en toute hypothèse en option, et selon les disponibilités. Certaines prestations (ex. structures d'encadrement, activités sportives) ne sont proposées qu'à certaines dates (par exemple uniquement pendant les vacances scolaires françaises (hors DOM-TOM) ou au contraire hors périodes de vacances scolaires). Les dates précises des prestations sont disponibles en Agence ou sur le site www.clubmed.fr.

Dans le cadre des Circuits, Club Med® pourra remplacer l'hébergement initialement prévu dans des Resorts Club Med® par un hébergement dans un hôtel de catégorie équivalente, mais n'incluant pas le Bar & Snacking. Chacun de ces Forfaits constitue un produit unique et indivisible dont le contenu, les conditions sont détaillées aux pages descriptives de la Brochure Circuits Découverte by Club Med® et/ou dans le Cahier des prix correspondant disponible en Agence (ci-après "Forfait"). Tous les Forfaits s'entendent en fonction des disponibilités. S'agissant des activités organisées par des prestataires extérieurs (au sein du Resort ou à l'extérieur de celui-ci) réservées et/ou payées par le G.M®, elles ne font pas partie du Forfait souscrit et relèvent par conséquent de la seule responsabilité de ces prestataires.

Personnes à mobilité réduite : voir ce paragraphe dans les Conditions Générales de Vente au chapitre I.3.

1.3. PRODUITS DE L'ESPACE DÉCOUVERTE

Il s'agit des excursions, des sports et loisirs hors Resort, des Combinés excursions.

Les conditions dans lesquelles ces produits sont proposés sont définies à l'article 7.3 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

1.4. VENTES LOCALES DE FORFAITS SÉJOUR

Les conditions qui régissent ces ventes sont définies à l'article 7.2 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

1.5. TRANSPORT

Les Forfaits Circuits sont proposés, selon le cas, avec ou sans transport.

Le Forfait Circuit avec transport comprend, sauf exception et selon le Forfait choisi, outre le programme, les visites et les excursions telles que précisées dans le Cahier des Prix et/ou sur le site internet www.clubmed.fr, le vol international aller-retour et les différents parcours intérieurs.

Le Club Med® pourra étudier toute demande d'un G.M® concernant la réservation d'un Forfait Circuit sans transport. Ces derniers comprendront les mêmes prestations que celles mentionnées ci-dessus à l'exclusion du vol international aller-retour, des vols intérieurs et des transferts aéroport/hôtel/aéroport les premier et derniers jours. Pour certains programmes, seul un Forfait avec transport sera proposé avec fourniture des vols internationaux par le Club Med®. Il est précisé que les circuits combinés tels que les Éscapades sont des produits indivisibles dont les conditions de modification ou de résiliation telles que prévues aux présentes s'appliquent à l'ensemble du produit : pour plus d'informations concernant ces Forfaits, nous consulter.

Les taxes aériennes (d'aéroport, d'assurance, de sécurité, carbone, de solidarité), les surcharges carburant et/ou les frais d'escales (en ce compris les taxes portuaires pour les Croisières Club Med 2) sont inclus dans les prix avec transport publiés mais sont sujettes à modification (cf. article 4.2 des présentes). Ces différentes taxes apparaissent parfois dans les Brochures sous les termes "taxes variables ou taxes aériennes".

2. COMMENT CALCULER VOS VACANCES

2.1. PRIX DU FORFAIT

Les prix et les dates de début des Circuits sont plus amplement détaillés dans le Cahier des prix disponible en agence et sur le site www.clubmed.fr. Le prix du Forfait est déterminé en fonction notamment de la date de début de séjour et de sa durée. Si le prix d'un Forfait pour une date de départ donnée est différent d'une "Brochure Circuits Découverte by Club Med®" à l'autre ou d'un Cahier des prix à l'autre, le prix applicable sera celui indiqué dans la "Brochure Circuits Découverte by Club Med®" ou le Cahier des prix en vigueur au moment de la réservation (à savoir la dernière date d'édition de la "Brochure Circuits Découverte by Club Med®" et/ou du Cahier des prix). Enfin, dans l'hypothèse où le G.M® souhaiterait bénéficier d'un hébergement spécifique sur les nuits en Resort (vue mer, vue montagne, logement individuel, tarification enfants pour les chambres de catégorie supérieure...) en dehors de l'hébergement standard (chambre "Club") proposé par le Club Med®, le Club Med® pourra être amené à lui faire, sur sa demande, une offre écrite spécifique (devis) et dans ce cas le prix du Forfait et sa durée de validité seront ceux figurant sur ladite offre (devis).

S'ajoutera au prix du Forfait le montant des prestations choisies et acquittées par le G.M® en supplément du prix du Forfait lors de la réservation (ci-après le "montant total du prix du Forfait").

Pour le montant et les modalités de paiement de la cotisation annuelle, se reporter à l'article 2.1 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

Révision des prix : Les prix indiqués notamment dans la Brochure Circuits Découverte by Club Med® et/ou dans le Cahier des prix Été 2018, Hiver 2018/2019 et Été 2019 sont exprimés en euros et ont été respectivement établis en fonction des données économiques et fiscales en vigueur à la date du 5 septembre 2017 et du 4 décembre 2017. Le Club Med® se réserve le droit de modifier les prix de la Brochure Circuits Découverte by Club Med® et du Cahier des prix dans les conditions prévues à l'article 4 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

2.2. RÉDUCTIONS DE PRIX ET OFFRES PROMOTIONNELLES

Les réductions de prix ou offres spéciales proposées par Club Med® sont non rétroactives, non cumulables entre

elles, sauf mention contraire. À cet égard, il est précisé que les offres promotionnelles du Club Med® s'entendent en premier lieu aux conditions particulières de l'offre puis aux présentes Conditions Générales de Vente. Elles ne concernent pas les G.M® ayant déjà réservé leur Forfait à la date de l'offre. Le Club Med® se réserve la possibilité de supprimer tout ou partie des réductions de prix ou offres de réduction mentionnées dans les Brochures Club Med.

2.3. FORFAIT SANS TRANSPORT

Se reporter à l'article 1.1 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

3. COMMENT RÉGLER VOS VACANCES

Les conditions de paiement des Forfaits Circuits sont celles prévues à l'article 3 des Conditions Générales de Vente en vigueur (dernière date d'édition). Notamment conformément aux Conditions Générales de Vente, à défaut de recevoir le paiement du prix du Forfait dans les délais, le Club Med® ne sera pas tenu de conserver la disponibilité du Forfait. Le retard de paiement sera considéré comme une annulation du fait du G.M® pour laquelle il sera alors fait application des pénalités d'annulation prévues à l'article 4.1.2. des Conditions Générales de Vente. La date retenue pour déterminer le montant de ces pénalités sera la date d'envoi par le Club Med® du courrier notifiant au G.M® l'annulation effective du Forfait du fait de ce dernier. Le G.M® s'acquittera sans délais des pénalités mises à sa charge, étant précisé que les sommes versées au titre de l'acompte seront conservées par Club Med® et viendront en déduction des pénalités dues.

En cas de non-respect par le G.M® des délais de paiement, le Club Med® se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes en cause par tous moyens et d'inscrire le G.M® concerné sur son "fichier liste incident", et ce dans le strict respect des dispositions de l'article 25 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés" modifiée.

4. MODIFICATIONS, ANNULATIONS ET/OU RÉSIILIATIONS ET CESSIONS

(Se reporter aux dispositions du chapitre 4 des Conditions Générales de Vente en vigueur (dernière date d'édition)) Il est préalablement rappelé que le G.M® ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques conformément aux dispositions de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation. Par ailleurs les offres de dernière minute (« ODM ») qui sont proposées exclusivement sur le site internet www.clubmed.fr sont soumises aux conditions de modification et d'annulations précisées dans les Conditions Générales de vente en vigueur sauf conditions de modification et d'annulation particulières disponibles sur le site précité.

Sans préjudice de l'application aux Circuits Découverte by Club Med®, des dispositions du chapitre 4 des Conditions Générales de Vente, il sera fait application de pénalités spécifiques de modification et d'annulation dans les conditions ci-après visées pour les Circuits et escapades suivants :

- **Circuits en petits groupes** : Brésil tropical, Brésil tropical et Amazonie, Balade Carioca et Iguaçu, l'Est canadien, Canada grandeur nature, Canada grandeur nature et traversée des rocheuses, Pagodes et feuilles d'or, Couleurs d'Équateur, Couleurs d'Équateur et croisière aux Galapagos, Louisiane, Louisiane à Miami, Cap à l'Ouest !, Sur les routes de l'ouest, Saint-Petersbourg éternelle, Les grandes capitales russes, De Moscou à Vladivostok, Les plaines de Tanzanie, Les plaines de Tanzanie et Zanzibar, Petit prince Masai et Petit prince Masai et Mombasa, Safari des grands espaces, Safari des grands espaces et Zanzibar, Secrets persans et Australie Passion, Australie Passion et Palm Cove, Australie Passion et grande barrière de corail. Les conditions particulières de modification et d'annulation pour ces Circuits sont spécifiées sous le tableau de prix du Circuit concerné dans le Cahier de prix accessible en Agence et sur le site internet www.clubmed.fr

- Escapades :

- pour les Escapades Espagne et Portugal, application de conditions spécifiques de modification et d'annulation; se référer au Cahier des Prix ou à la mention indiquée sur le descriptif du programme. Se renseigner auprès de votre agence ou sur le site www.clubmed.fr

- pour les autres escapades, les conditions particulières de modification et d'annulation sont les suivantes :

- à 61 jours et au-delà avant la date de départ prévue (date non comprise) : 35 euros par personne; 35 euros + 200 euros par personne pour un Forfait

comportant un transport sur vol régulier ou par train; 35 euros + 100% du prix total du transport si transport sur vol low cost

- de 60 à 46 jours avant la date de départ prévue (date non comprise) : 25% du montant total du prix du Forfait; 25% du montant total du prix du Forfait hors transport + 100% du prix total du transport en cas de transport sur vol low cost
- de 45 à 36 jours avant la date de départ prévue (date non comprise) : 50% du montant total du prix du Forfait; 50% du montant total du prix du Forfait hors transport + 100% du prix total du transport en cas de transport sur vol low cost
- de 35 à 15 jours avant la date de départ prévue (date non comprise) : 70% du montant total du prix du Forfait; 70% du montant total du prix du Forfait hors transport + 100% du prix total du transport en cas de transport sur vol low cost
- de 14 jusqu'à la date de départ prévue (date non comprise) : 90% du montant total du prix du Forfait; 90 % du montant total du prix du Forfait hors transport + 100% du prix total du transport si transport sur vol low cost

L'Escapade à laquelle est adjoind une extension constitue un Forfait indivisible pour le calcul des indemnités.

5. PROLONGATION DU FORFAIT SÉJOUR EN RESORT

Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 7.2 des Conditions Générales de Vente en vigueur, il est précisé qu'en cas de prolongation du Forfait, le tarif appliqué sera celui en vigueur dans le Resort considéré. Le règlement devra être effectué en monnaie locale. Aucun règlement par un tiers dans l'un quelconque des points de vente du Club Med® ne pourra être effectué. La prolongation de séjour sera notamment soumise à disponibilité de places d'avion ou de train pour assurer le retour du G.M®.

6. DÉSISTEMENT EN COURS DE FORFAIT

Une interruption du Forfait à l'occasion d'une étape d'un Circuit et/ou la renonciation à certains services compris dans le Forfait ou acquittés en supplément du prix du Forfait lors de la réservation ne pourront donner lieu à une demande de remboursement ou d'avoir d'aucune sorte. L'attestation de départ prématuré du Circuit ainsi que les attestations constatant la renonciation du G.M® à l'un quelconque des services susvisés ne peuvent en aucun cas être considérées comme un accord de remboursement. Il est par ailleurs précisé que les transports sur certaines destinations sont assurés par des réservations de groupe qui ne permettent pas au Club Med® d'obtenir des remboursements sur les places et billets inutilisés.

7. RESPONSABILITÉ

Reportez-vous aux dispositions du chapitre 12 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

8. RÉCLAMATIONS

Nous vous invitons à nous adresser par tout moyen permettant d'en accuser réception (LRAR) dans les 30 jours suivant la fin de la consommation du Forfait ou par Internet en remplissant le formulaire mis à sa disposition sous la rubrique "Contact" de notre site www.clubmed.fr.

Après avoir saisi le Service Relation Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le G.M® peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) dont les modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Les réclamations portant uniquement sur les modalités d'une réservation effectuée en ligne peuvent être adressées via la plateforme <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité civile du Club Med® devront avoir fait l'objet d'une déclaration écrite en Resort avant départ, ou auprès du transporteur si le litige intervient durant les transports aller-retour organisés par le Club Med®. Sans préjudice de ce qui précède, il est rappelé que ces réclamations devront être adressées directement au courtier d'assurance MARSH - Tour Ariane - La Défense 9 - 92088 Paris La Défense Cedex.

9. FORMALITÉS DOUANIÈRES ET SANITAIRES

Se reporter aux dispositions du Chapitre 6 des Conditions Générales de Vente en vigueur ainsi qu'à

la rubrique "Informations pratiques" sur le site internet www.clubmed.fr pour prendre connaissance plus particulièrement des informations concernant les ressortissants français.

Vaccinations - santé : reportez-vous à la rubrique "La santé" du Trident® et au Cahier des prix disponible en agence. Femmes enceintes : vous pouvez voyager avec nous jusqu'à votre 28^e semaine de grossesse (mais pas au-delà) à la fin du Circuit, à condition d'être en possession d'un certificat de votre médecin attestant que vous êtes en état de voyager.

10. DONNÉES NOMINATIVES CONFIDENTIALITÉ

Se reporter à l'article 14 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, chaque G.M® dispose d'un droit strictement personnel d'accès et de rectification des informations le concernant. S'agissant d'un droit strictement personnel, le droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes ne pourra être exercé que par son titulaire justifiant de son identité ou par son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un incapable majeur. Il pourra s'exercer par lettre simple adressée au Service Relation Clients dont l'adresse figure au chapitre 8 des présentes.

11. VALEURS ET BAGAGES

Se reporter à l'article 10 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

12. LOGEMENT

Se reporter aux dispositions du chapitre 1 des Conditions Générales de Vente en vigueur. Étant précisé que les conditions de logement (nom et catégorie de l'hôtel, conditions de la restauration) en dehors des Resorts sont celles précisées dans le programme du Circuit.

13. SPORTS

Consulter votre agence ou le site www.clubmed.fr.

14. ENFANTS

Sans préjudice des dispositions du chapitre 5 des Conditions Générales de Vente en vigueur, il est précisé que les enfants ne sont acceptés sur les Circuits Essentiel et Privilège qu'à partir de 7 ans (sur certains Circuits l'âge minimum peut-être supérieur) et Escapades qu'à partir de 4 ans, sans encadrement ni prestations particulières. Ils sont entièrement à la charge de leurs parents ou de l'accompagnant, sans G.O® pour les encadrer. Concernant les conditions d'inscription dans les structures d'encadrement enfants du Club Med, nous vous invitons à lire le paragraphe 5.2 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

15. ASSISTANCE

Se reporter à l'article 15 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

Il est précisé qu'en cas de difficulté ou de non-conformité à signaler, le G.M® pourra joindre sur place le contact dont les coordonnées sont mentionnées sur le Contrat de vente ou le cas échéant dans un autre document avant son départ.

16. ASSURANCE

Se reporter à l'article 16 des Conditions Générales de Vente en vigueur.

17. ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire. À cet égard, le Club Med® offre la possibilité de souscrire l'assurance complémentaire "Écran Total®", couvrant les risques encourus lors de votre voyage tels que notamment, sans que cette liste soit limitative, annulation, bagages, retour anticipé. Pour les détails de cette offre, reportez-vous à la page Assurance facultative "Écran total®" de la Brochure, sur la page du site internet www.clubmed.fr ou rapprochez-vous de votre agent de voyages.

18. PHOTOS ET ILLUSTRATIONS

1) Photos

Dans le cadre de son séjour, tout G.M[®] majeur ou mineur est susceptible d'être photographié (lesdites photos le représentant pouvant ainsi être achetées par ce dernier comme souvenirs) ou filmé à des fins d'animation en Resort. Toute reproduction ou diffusion de son image en Resort est ponctuelle. Tout film ou photo ainsi réalisé n'est plus diffusé et/ou reproduit dans le Resort à son départ et fait l'objet d'une destruction. Tout G.M[®] refusant d'être

photographié ou filmé dans ces conditions pendant son séjour devra en faire part à Club Med[®] préalablement et par écrit.

2) Illustrations

Le Club Med[®] met tout en œuvre pour fournir des photos et illustrations permettant au G.M[®] d'avoir un aperçu des prestations proposées. Ces photos et illustrations ont pour objet de donner une idée de la catégorie des prestations, mais ne sauraient engager le Club Med[®] au-delà de cet objet.

19. ANIMAUX

Le Club Med est désolé de ne pouvoir accueillir dans ses Resorts (Villages de vacances) et durant les Circuits, les animaux domestiques des G.M[®], sauf cas particulier, se reporter au dernier paragraphe du chapitre 1.3 des Conditions Générales de Vente.

CONDITIONS PARTICULIÈRES CIRCUITS DÉCOUVERTE BY CLUB MED

ÉDITION DU 4 OCTOBRE 2018

Applicables à toute réservation effectuée à compter du 4 Octobre 2018. Valables jusqu'à nouvelle mise à jour, la date d'édition faisant foi.

Les présentes Conditions Particulières annulent et remplacent les Conditions Particulières Circuits Découverte by Club Med antérieures, notamment l'édition du 04 octobre 2017 figurant dans la Brochure Circuits découverte by Club Med Novembre 2017- Juin 2018 et sur le site internet www.clubmed.fr.

Club Med[®] SAS : 11, rue de Cambrai 75957 Paris Cedex 19 – France. Tél : +33.1.53.35.35.53 - Fax : +33.1.53.35.36.16 - www.clubmed.com. Société par Actions Simplifiée au capital de 149 704 804 € - 572 185 684 RCS Paris. Licence IM075100307. N° TVA intracom : FR56 572185684. RCP n° AA.992.497 GENERALI IARD 2 rue Pillet-Will - F-75017 Paris. Garantie Financière APS, 15 avenue Carnot - F-75017 Paris